



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

www.maprimerenov.gouv.fr

MaPrimeRénov' est une aide de l'État à la rénovation énergétique, accessible à tous ceux qui veulent faire des travaux de rénovation énergétique pour leur logement. Elle est calculée en fonction des revenus des ménages d'une part et des économies d'énergie et de la production de chaleur permises par les travaux d'autre part.

Qui peut bénéficier de MaPrimeRénov' ?

L'aide est ouverte aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs pour des travaux en parties privatives sans condition portant sur les loyers pratiqués, mais aussi aux copropriétés pour les travaux en parties communes, là aussi sans condition sur l'état de la copropriété.

Pour quels types de travaux ?

Les types de travaux éligibles à MaPrimeRénov' sont :

- Changement de système de chauffage ;
- Isolation mur, planchers, combles, fenêtres ;
- Installation d'une ventilation
- Isolation mur, planchers, combles, fenêtres.



Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires et des gains énergétiques permis par les travaux.

Chaque type de travaux bénéficie d'un forfait d'aide qui permet le financement d'une partie des actes effectués. En plus des montants forfaitaires, les propriétaires peuvent également bénéficier de primes « bonus ».

En Île-de-France, le montant moyen d'aide est de 3 500€ aujourd'hui environ.

Comment demander MaPrimeRénov' ?



Pour bénéficier de l'aide, quelques étapes suffisent :

- Constitution du dossier en réunissant les documents nécessaires sur la situation fiscale, le devis de l'artisan RGE choisi ;
- Création du compte sur www.maprimerenov.gouv.fr ;
- Obtention d'une première estimation ;
- Dépôt de la demande ;
- Quelques jours après la demande, réception par courriel d'une confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant ;
- Début et achèvement des travaux ;
- Versement de l'aide en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum).

Pour faire une simulation sur le financement des travaux, rendez-vous sur :

<https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides>

Pour contacter un conseiller rendez-vous sur <https://www.faire.gouv.fr> ou au **0 808 800 700**.

(service gratuit + prix appel).